Le Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE)

Puis-je demander le crédit d'impôt à l'investissement de la RS&DE?

Votre entreprise effectue-t-elle des travaux de recherche et de développement au Canada?

Vos travaux sont-ils une investigation ou une recherche systématique d'ordre scientifique ou technologique effectuée au moyen d'une expérimentation ou d'une analyse?

LE POURQUOI

Vos travaux sont-ils menés aux fins de la progression des connaissances scientifiques ou dans le but de réaliser un avancement technologique?

LE COMMENT

Quels types de travaux sont admissibles?

- Recherche pure
- Développement expérimental
- Recherche appliquée
- Travaux de soutien

Quels sont les travaux de soutien?

- Ingénierie
- Recherche opérationnelle
- Programmation informatique
- Essais
- Conception
- Analyse mathématique
- Collecte de données
- Recherches psychologique

Qu'est-ce qui peut être demandé?

- Salaires ou traitements
- Matériaux
- Paiements à des tiers
- Frais généraux et autres dépenses
- 80 % des montants des contrats payés pour les travaux de RS&DE

Consultez canada.ca/impots-rsde pour en savoir plus sur le Programme d'encouragements fiscaux pour la RS&DE.

Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre du Revenu National, 2023

Cat. No. Rv4-160/2022F-PDF
ISBN 978-0-660-45521-1

Canada